



## Formulaire de demande de subvention liée au Fonds communal pour le développement durable

(Nous vous remercions de remplir un formulaire par objet)

### Mobilité douce

#### 1. Coordonnées Personnelles

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
NPA / Lieu : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_

#### Vendeur agréé

Société : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
NPA / Lieu : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_

#### 2. Caractéristique de l'achat

Moyen de transport :  Vélo électrique  Batterie pour vélo  
 Scooter électrique  
 Véhicule à gaz, électrique, ou à air comprimé  
 Abonnement Mobility  Kit Vélo  
 Accessoire pour vélo  Plan de mobilité d'entreprise

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_  
Montant du devis : \_\_\_\_\_

#### 3. Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_  
Nom de la banque ou CCP : \_\_\_\_\_  
N° de compte : \_\_\_\_\_ Clearing : \_\_\_\_\_

(Le/la bénéficiaire accepte le règlement communal et les directives municipales régissant le Fonds des énergies renouvelables, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires).

Nous vous prions de ne pas entreprendre d'acquisitions avant que notre accord ne vous soit parvenu(e).

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Vélos électriques :

- La commune participe à hauteur de frs 300.- lors de l'achat du vélo électrique
- 1 vélo par personne physique, ou 5 au maximum par personne morale
- L'achat doit s'effectuer auprès d'un concessionnaire vaudois
- Le délai d'attente entre deux demandes est de 5 ans
- La commune subventionne jusqu'à 40 vélos par année

Batterie pour vélo :

- La commune participe à hauteur de frs 100.- lors de l'achat de la batterie
- Le vélo équipé doit avoir été acheté avec la subvention communale
- Le délai d'attente entre deux demandes est de 3 ans
- La commune subventionne jusqu'à 10 batteries par année

Scooter électrique :

- La commune participe à hauteur de frs 500.- lors de l'achat du scooter électrique
- 1 scooter par personne morale
- L'achat doit s'effectuer à neuf auprès d'un concessionnaire vaudois
- Le délai d'attente entre deux demandes est de 7 ans
- La commune subventionne jusqu'à 7 scooters par année

Véhicule à gaz, électrique, ou à air comprimé:

- La commune participe à hauteur de frs 750.- lors de l'achat du véhicule
- 1 véhicule par personne physique ou morale
- Le véhicule doit être neuf et de série

Abonnement Mobility :

- La commune offre un abonnement d'essai de 4 mois d'une valeur de frs 70.-
- 1 abonnement par personne physique, ou 5 par personne morale
- Le délai d'attente entre deux demandes est de 10 ans
- La commune subventionne jusqu'à 20 abonnements par année

Le kit vélo comprend :

- Un bracelet de bras réfléchissant
- Une paire de pinces à pantalons réfléchissantes
- Un feu avant et un feu arrière LED
- Un sac à dos
- Son prix de vente est de frs 10.-

Accessoire pour vélo

- Participation de frs 100.- pour une remorque
- Participation de frs 30.- pour un casque de norme EN1078
- La valeur de l'achat doit être supérieure à la subvention

Plan de mobilité d'entreprise

- 30% du coût mais au maximum frs 3'000.- par plan
- Mesure pour les personnes morale et non reconductible